

Les Estuaires picards (Baie de Somme et rive sud de la Baie d'Authie) - Somme :

Ce territoire, qui couvre une superficie de 15 676 ha, forme une remarquable continuité de systèmes littoraux nord-atlantiques, **unique** en France ainsi que **sur la façade maritime ouest-européenne**. Il est notamment composé d'un système dunaire imposant, de systèmes estuariens actifs, d'un système des levées de galets rare et exceptionnel en France, et d'un système estuarien fossile : le Hable d'Ault. Les habitats littoraux de ce site, dont 24 relèvent de la direction " Habitat ", sont d'une diversité et d'un intérêt exceptionnels.

En ce qui concerne la **flore**, le site abrite de très nombreuses espèces originales voire rares et menacées dont l'Ache rampant ou le Liparis de Loesel. Enfin, le **site** est également **exceptionnel du point de vue de la faune et de l'avifaune**. Il est en particulier une zone majeure en France pour la reproduction du **Phoque Veau marin**, une halte migratoire et une zone d'hivernage de valeur internationale pour les oiseaux d'eau, notamment le **Tadorne de Belon** ou le Canard pilet. Parmi la grande diversité de la faune, le site accueille, en tant qu'étape migratoire, le Phoque gris, le Marsouin et le grand Dauphin... et en résidence, le Phoque Veau marin et le Triton crêté...



Contacts :

PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE

51, rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9
Tél. : 03 22 97 80 80
Fax : 03 22 92 13 98

DIREN PICARDIE

Cité Administrative
56 rue Jules Barni
80 040 AMIENS CEDEX
Tél. : 03 22 82 90 40
Fax : 03 22 97 97 89

CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

Direction de l'Environnement
11 Mail Albert 1er BP 2616
80026 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 37 04
Fax : 03 22 97 38 06

INFO-POINT EUROPE AMIENS PICARDIE

Relais Europe Direct
8, rue Albert Dauphin
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 22 09 67
Fax : 03 22 22 21 90
Mail : info@ipe-amiens.com

Sites utiles :

http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm
www.picardie.ecologie.gouv.fr
www.cr-picardie.fr
www.ipe-amiens.com



Direction Régionale de l'Environnement
Picardie

Crédit photos : Couverture : Leucomhine à gros thorax - O. BARDET - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Cuirvé des marais - J.-L. HERCENT - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Trèfle d'eau - E. DAS-GRACAS - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Fort Mahon Plage - DIREN / Marais de Sacy - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Phoques Veaux marins - PH. THIERY / Genêt poilu - J.-C. HAUGUEL - Conservatoire des sites naturels de Picardie P.2 : Hétraie à Jacinthe des bois - Office national des Forêts / Grand Murin en vol - F. SCHWAAB / Pic mar - Office national des Forêts / Lande à Callune - J.-C. HAUGUEL - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Decticelle des bruyères - J.-C. HAUGUEL - Conservatoire des sites naturels de Picardie / Etrépage - J.-C. HAUGUEL - Conservatoire des sites naturels de Picardie P.3 : Tadorne de Belon - T. TANCREZ / Phoque Veau marin - PH. THIERY / Baie de Somme - S.DESANLIS - SMACOPH.

Le réseau Natura 2000 en Picardie.



RÉSEAU D'INFORMATION



L'Union européenne, attachée à l'amélioration de la qualité de vie des générations futures, poursuit une **politique environnementale de développement durable** qui repose sur le principe de l'équilibre et de l'interaction entre la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement. De nombreux outils ont été mis en place pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement et lutter contre la baisse de la biodiversité, contre la pollution de l'air ou des eaux, contre les nuisances sonores ou contre les risques industriels. **Le programme Natura 2000 constitue un de ces outils communautaires au service du développement durable.**

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Natura 2000 est un **réseau européen de sites naturels protégés**, reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et des habitats naturels qui les constituent. L'objectif de ce réseau est de **préserver la diversité biologique** et d'**assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèce de flore et de faune sauvages d'intérêt communautaire.**

Le programme Natura 2000 ne vise pas à une protection stricte et figée des espaces et des espèces, mais prend en compte le fait que l'état de la nature est lié à l'évolution des activités économiques et à l'organisation de la société. Cette approche inscrit donc le réseau Natura 2000 dans un véritable enjeu de développement durable.

Comment le réseau s'est-il mis en place ?

Le réseau Natura 2000 regroupe différents sites désignés en application de la **directive "Oiseaux"** du 2 avril 1979 (protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe) et de la **directive "Habitats"** du 21 mai 1992 (conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage). Ces directives européennes impliquent une obligation de résultats pour les Etats membres qui restent cependant libres de définir leur méthode de travail.

Pour atteindre les objectifs de conservation, **la France** a opté pour la voie contractuelle en établissant des **"documents d'objectifs"** pour chacun des sites afin de mettre en place une **gestion durable de ces espaces naturels**. L'établissement de ces documents s'appuie, d'une part, sur des données scientifiques (inventaires de la faune et de la flore sur le terrain, cartographie des habitats naturels, par exemple) et sur une analyse socio-économique des usages présents sur le site, réalisée en étroite collaboration avec les propriétaires, les locataires, les agriculteurs, les sylviculteurs, les chasseurs, les acteurs des sports de la nature, les associations de protection de la nature, les structures socio-professionnelles et les élus locaux.

Quand le document d'objectif est validé, les mesures de gestion préconisées peuvent être mises en place, sur la base du volontariat, notamment dans le cadre de **"contrats Natura 2000"**, qui permettent aux signataires de ces contrats signés entre le Préfet et les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, les associations, les communes..., d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité, grâce aux financements de l'Etat et de l'Union européenne.

Quels financements ?

Le financement peut provenir de différentes sources :

1. Plusieurs fonds européens participent à la mise en œuvre de la démarche : le FEDER (Fonds européen de Développement régional), le FEOGA (Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole) - FEADER (Fonds européen agricole pour le Développement rural), et le fonds LIFE-Nature qui cofinance des projets visant à sauvegarder et à préserver nature et biodiversité en Europe, sur la base d'un appel à projets.

2. Les crédits de l'Etat : le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) finance l'élaboration des documents d'objectif, les contrats de gestion et l'animation nécessaire à leur signature ; le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) finance les contrats de gestion des milieux agricoles.

3. Les collectivités territoriales prennent également part à la mise en place du réseau. Ainsi le Conseil régional

de Picardie contribue-t-il de façon significative à la gestion de multiples sites Natura 2000 à travers son soutien à la préservation et la valorisation d'un réseau d'espaces naturels, dont certains sont reconnus d'importance communautaire.

En 2006, les crédits engagés en Picardie par le **MEDD**, par le **FEOGA** et par le **MAP** pour les contrats, l'élaboration et l'animation des documents d'objectif, s'élèvent à 1 580 000 euros.

Quels projets l'Europe cofinance-t-elle en Picardie au titre de Natura 2000 ?

La Picardie a vu son réseau Natura 2000 s'enrichir en 2006 avec la désignation de nouveaux sites. Dans notre région, ce réseau comporte désormais **37 sites** au titre de la **directive "Habitats"** (soit environ 48 000 ha ou 2.5% de la surface régionale) et 10 sites proposés au titre de la **directive "Oiseaux"** (soit environ 87 000 ha). Ces sites sont répartis sur les territoires des trois départements.

> **Quelques exemples :**

Le Massif forestier de Compiègne, Laigue - Oise :

Ce vaste massif forestier, situé à la confluence de l'Oise et de l'Aisne, d'une superficie de 3 179 ha et accueillant, par endroits, des **chênes** et des **hêtres âgés de plusieurs centaines d'années** ou des habitats naturels remarquables (celui des **forêts alluviales** par exemple), revêt une importance exceptionnelle du point de vue de l'écosystème. Différents types d'habitats d'espèces à conserver y sont également représentés (celui du **Pic mar** par exemple).

Le site est également composé, du point de vue de la **flore**, de nombreuses espèces rares ou menacées. La **faune** vivant dans ce massif forestier est également **remarquable**, de nombreux mammifères (cerfs, chats sauvages, chauves-souris...) ayant élu domicile sur ce site. Le massif forestier est également zone de reproduction pour le **Grand Murin**.

Les Landes de Versigny - Aisne :

Le site des landes de Versigny, situé aux limites du Marlois et du Laonnois, couvre une surface d'environ 233 hectares et abrite 11 habitats naturels d'intérêt communautaire. Parmi les habitats du site, on trouve notamment des dépressions tourbeuses, abritant des landes humides à Bruyère à quatre angles, habitat exceptionnel en Picardie qui nécessite l'intervention humaine pour survivre au-delà d'une dizaine d'année ; des habitats vulnérables comme **la Lande sèche à Callune**, plante parfois appelée " fausse bruyère " qui peut accueillir le Genêt poilu (menacé d'extinction en Picardie) ou **la sauterelle Decticelle des bruyères**.

La gestion de ce site bénéficie d'un soutien financier du Conseil régional de Picardie.

